

Si encore on lisait assidûment son journal, ses revues ! Le livre est délaissé et repose tranquille dans la bibliothèque ; ce n'est que par occasion que nous voyons un homme, dans notre fin de siècle, prendre un livre et le lire. Il n'y a qu'une élite, que les travailleurs qui veulent s'astreindre à ce labeur, car aujourd'hui c'est un véritable labeur que de lire un livre.

Malheureusement, beaucoup trop de notaires de notre province sont atteints du mal de notre époque ; nous devons venir à leur aide et secouer leur apathie.

Une revue spéciale du notariat s'imposait donc, et grâce à l'initiative et l'esprit d'entreprise de M. Roy, nous pouvons nous flatter et nous enorgueillir de posséder une excellente revue notariale.

Cette Chambre, comprenant combien une telle revue serait utile à la profession, s'est empressée, avec la plus grande unanimité, d'encourager la publication en abonnant tous ses membres, moyennant \$1,000 par année, mais en y mettant certaines conditions que M. Roy a remplies à la lettre et de manière à donner la plus entière satisfaction.

Cette revue atteint tous les notaires et fait circuler dans le corps notarial un sang nouveau qui en vivifie toutes les parties.

Nous savons tous ce qu'il en coûte pour publier une telle revue, mais beaucoup des membres de la profession et de cette Chambre ignorent peut-être que la subvention accordée à M. Roy, avec les quelques piastres qu'il a pu recevoir d'autres abonnés à la revue, couvrent à peine les dépenses qu'il a faites et qu'il ne lui est rien resté pour l'indemniser de son travail et des soins qu'il a donnés à la rédaction de cette revue pour la rendre instructive et intéressante. Nous avons donc contracté envers M. Roy une dette de reconnaissance, mais j'espère que nous pourrons nous acquitter à l'avenir avec de la meilleure monnaie.

La profession tient à cette revue, elle veut que la publication en soit continuée, mais d'un autre côté, nous devons être juste à l'égard de M. Roy et payer un abonnement qui le rémunère un peu convenablement. C'est une question d'honneur pour la profession, et j'aurais honte d'entendre dire que nous accordons une mesquine subvention à la *Revue du Notariat*. D'ailleurs, nos finances nous permettent, ainsi que je viens de le faire voir, de subventionner convenablement la *Revue du Notariat*.